



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MU DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL25-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

25. ACQUISITION DE PARCELLES OU PORTIONS DE PARCELLES FORMANT LA TRANCHE 1 DU FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL DÉNOMMÉ LA PÉPINIÈRE 2 APPARTENANT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE

La Ville des Herbiers a fait appel à l'Établissement Public Foncier (EPF) de Vendée pour une mission de réserve foncière en vue de la réalisation d'un programme mixte de logements sur le secteur de la Pépinière. Cette mission a été formalisée par une convention signée en 2019.

À présent que les études préalables sont achevées et que le permis d'aménager a été accordé, la Ville souhaite acquérir les parcelles correspondant à la tranche 1 du lotissement « La Pépinière 2 », en vue de la commercialisation des lots prévue courant 2026.

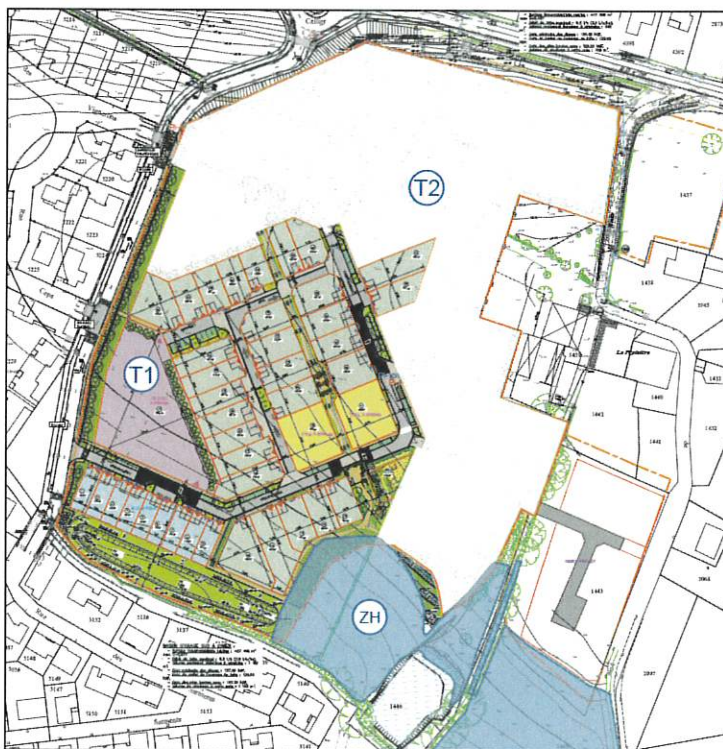
Les parcelles concernées, cadastrées section C numéros 5027 (p), 4148 (p), 1446, 5080, 1445 et 4146 (p), représentent une superficie totale d'environ 30 253 m². L'EPF de la Vendée a fixé le prix d'acquisition à 20 €/ m² pour la zone 1AUh et à 3,80 €/m² pour les zones humide et naturelle soit la somme globale de 424 478,60 € HT, les frais d'acte restant à la charge de la Ville.

Le périmètre de ces parcelles, incluant certaines portions, constitue la première tranche du futur lotissement communal « La Pépinière 2 ». Il comprend également la zone humide adjacente, qui sera préservée pour des raisons écologiques dans le cadre de l'étude d'impact. Cette zone fait partie du projet global dans la mesure où elle conditionne les éléments de l'étude d'impact et, par conséquent, les principes d'aménagement.

Parcelles	Surface en m ²			Montant
	Zone 1AUh	Zone 1AUh (avec zone humide)	Zone Naturelle	
C 5027 (p)	13 812			276 240,00 €
C 4148 (p)	5 294	775	4003*	124 036,40 €
C 1446			1 135	4 313,00 €
C 5080			257	976,60 €
C 1445			3495	13 281,00 €
C 4146 (p)			1 482	5 631,60 €
Totaux	19 106		10 372	424 478,60 €

* 3 parcelles seront découpées sur la zone naturelle de (3 588m², 306 m² et 109 m²)





Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe du lotissement de la Pépinière,

Vu l'avis des domaines du 29 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 27 janvier 2026,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

Considérant la nécessité de créer du logement sur le territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées section cadastrées section C numéros 5027 (p), 4148 (p), 1446, 5080, 1445 et 4146 (p), d'un montant global de 424 478,60 € HT, en sus les frais d'acte étant à la charge de la Ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget annexe « Lotissement de la Pépinière ».

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Angélique'.



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe'.

Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026

Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026